

## 10 Faits divers &amp; Justice

Décidé à en finir avec la vie

## Un Asiatique s'immole par le feu



Photo : Justelin Ndemezo'o

C'est entre les racines de ce badamier que l'Asiatique s'est aménagé une place pour passer à l'acte.

Justelin NDEMEZO'O E.  
LIBREVILLE / GABON

UN ressortissant asiatique, non encore identifié, a décidé de s'ôter la vie en s'immolant par le feu, samedi après-midi, sur la plage à Libreville, entre l'ex-Maringa et la Fondation Jeanne Ebori.

L'infortuné, après avoir aménagé un espace entre les racines d'un gros badamier, est passé à l'acte irréparable.

Brûlé au troisième degré, la victime a rendu l'âme, quelques heures après son arrivée à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba (HIAOBO). Une enquête a

été immédiatement ouverte par le parquet de Libreville pour en savoir davantage sur les circonstances qui ont conduit cet Asiatique à en finir aussi brutalement avec la vie. L'horrible découverte est faite par un passant. Une fois l'effet de surprise passé, cette personne, en fait un pêcheur, appelle les forces de l'ordre et de défense, et leur fait la narration de la terrible scène se déroulant sous ses yeux, sur le site où l'on vend du poisson frais, juste en face d'un hôtel chinois.

**PRONOSTIC VITAL ENGAGÉ.** Premiers secours à arriver sur le lieu du drame, les sapeurs pom-



Photo : Justelin Ndemezo'o

La plage sur laquelle l'irréparable a été commis.

piers, qui transportent d'urgence la victime au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO). Vu la gravité de l'état de santé du patient, les secouristes sont réorientés vers l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba, sis au PK 9.

Dès sa réception, à son arrivée, le malheureux est admis en soins intensifs. Quelque temps après, le personnel médical communique les conclusions de son diagnostic : l'Asiatique a été brûlé au troisième degré. Dès lors, son pronostic vital est engagé. Contacté à son tour, le substitut du procureur de la République, Evrard

Boutogou, assurant la permanence du parquet de Libreville au moment des faits, arrive lui aussi à l'HIAOBO, pour constater effectivement les brûlures au troisième degré sur le corps de l'infortuné. Les médecins lui annoncent, quelques heures après son départ, le décès de la victime.

**FAIRE LA LUMIÈRE SUR CETTE AFFAIRE.** Hier encore, malgré la pluie qui s'est abattue sur Libreville en matinée, de nombreux curieux n'ont cessé d'affluer sur le site de l'horrible trouvaille, et un seul sentiment semblait dominer : la stupeur.

Selon des pêcheurs et des écailleurs de poisson trou-

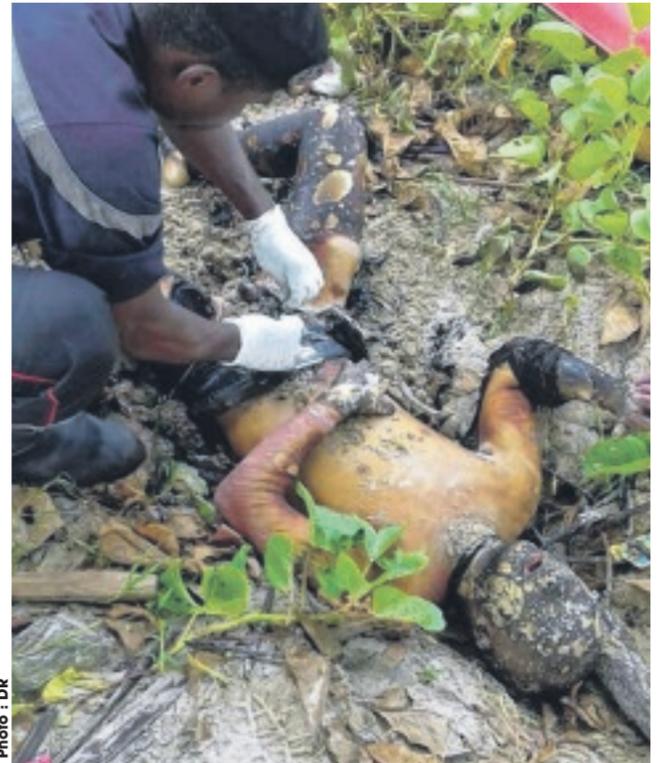


Photo : DR

Un pompier examinant la victime avant son acheminement vers l'HIAOBO.

vés sur place, et qui ont requis l'anonymat, la victime serait un Chinois qui, outré d'avoir surpris son épouse en flagrant délit d'adultère dans l'hôtel situé juste en face du lieu du drame, aurait décidé d'en finir avec la vie. « C'était atroce, on n'avait jamais vu pareille scène horrible », ont conclu ces

témoins. Drame du désespoir ? En tout cas, le parquet de Libreville a immédiatement instruit la Police judiciaire (PJ) d'ouvrir une enquête, pour faire la lumière sur cette affaire, identifier l'intéressé, sa nationalité et comprendre les mobiles de cet acte affreux.

## Vol aggravé à Makokou

## Le voleur et son receleur en prison



Photo : D.R

Ismaël Eyeghe Nbouga et Kaldore Mouele, voleur et receleur présumés, attendent leur procès à la prison de Makokou.

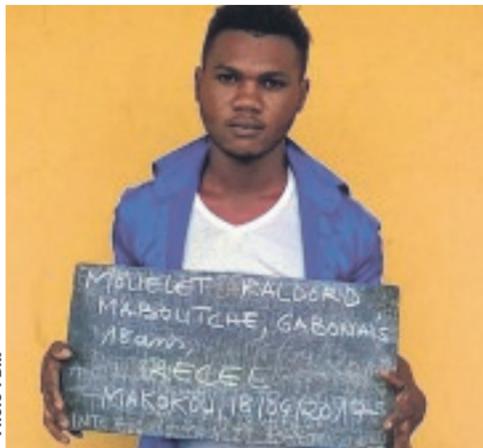


Photo : D.R

SCOM  
Libreville/Gabon

DEUX jeunes hommes, Ismaël Eyeghe Nbouga et Kaldore Mouele, tous deux âgés de 18 ans, sont incarcérés, depuis mercredi 19 avril dernier, à la prison centrale de Makokou. Remis par la Police d'investigations judiciaires (PIJ) de cette ville à la disposition des autorités judiciaires locales, ils sont poursuivis respectivement pour vol aggravé et recel de biens.

D'après le rapport d'enquête des services de la police, les faits ont lieu dans la nuit du mardi 11

avril. Ismaël Eyeghe Nbouga, qui réside au quartier Central, se promène dans les rues de Ngouabi, quand il lui vient soudainement l'envie de s'introduire par effraction au domicile de dame N. A. Hortense, absente chez elle à ce moment-là.

Le jeune homme sort quelque temps après avec un petit butin, composé de deux téléphones portables de valeur, 50 000 francs et des produits alimentaires, avant de s'évanouir dans la nature.

A son retour du travail, la dame fait le constat des dégâts commis dans son domicile en son absence. Aussi dépose-t-elle une plainte auprès de l'an-

tenne locale de la PIJ. Sitôt les investigations déclenchées, grâce à quelques précieux indices, les premiers soupçons s'orientent vers Ismaël Eyeghe Nbouga. Sauf que celui-ci nie d'abord catégoriquement les faits. Entre-temps, les flics apprennent, par un indic, que Kaldore Mouele, ouvrier sur un site forestier, a été aperçu avec deux téléphones de marque.

Il n'en faut pas plus pour que les limiers l'interpellent. Soumis aux feux de questions, il lâche le morceau : il a acheté les téléphones portables - il les a ensuite revendus à 15 000 francs l'unité - auprès d'Eyeghe Nbouga.

**A CE PRIX LA, LE MEILLEUR DE LA TV S'INSTALLE CHEZ VOUS**

**NOUVEAU PRIX**

**15 000 FCFA\***

**LE DÉCODEUR**

**AU LIEU DE ~~20 000~~ FCFA**

**CANALPLUS-AFRIQUE.COM**

**86 00**

COÛT D'UNE COMMUNICATION LOCALE SELON VOTRE OPÉRATEUR FIXE OU MOBILE

**LES BOUQUETS CANAL+**

\* Tarif FCFA en vigueur au 01/01/2017 pour tout abonné résidant en France des territoires suivants : (F)ANCOLE au 1001. Né à l'occasion d'un abonnement mensuel. (0)abonné à 20 000 FCFA pour les autres formules, la responsabilité est affectée. Hors frais d'installation et d'activation. Prix maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.